

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 mars 2019

---

**CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1761)**

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 445

présenté par  
M. Sommer et M. Lescure

-----

**ARTICLE 13 SEXIES**

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation est garanti par la signature de conventions entre les régions et les chambres de commerce et d'industrie de région »

les mots :

« ce schéma est garanti par la signature des conventions ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.